Lettres entre France et outre-mer. Le transit britannique 1814-1849

Robert ABENSUR

CONFÉRENCE DU 9 OCTOBRE 2021



La bien connue « Voie d'Angleterre » est devenue au cours du XIXe siècle le synonyme de rapidité et de régularité. Mais cela n'a pas toujours été le cas.

Les relations postales entre la France et la Grande-Bretagne sont rétablies en avril 1814 puis ré-établies en août 1815 à l'issue des Cent-Jours.

Elle était rarement utilisée avant l'ère de la navigation à vapeur parce qu'excessivement chère et n'apportant pas de gain de temps.

Les destinations majeures pour le commerce français tels le Mexique, les États-Unis ou Cuba étaient régulièrement desservies par l'intermédiaire des ports français avec des voiliers du commerce à un coût très réduit.

Les conventions franco-britanniques de 1833, de 1836 et surtout celle de 1843 vont règlementer et augmenter considérablement ces échanges.

La fin des années 1830 voit son véritable début avec l'avènement de la navigation à vapeur sur mer et le développement phénoménal des compagnies maritimes britanniques desservant notamment Amérique du Nord, Antilles et Extrême-Orient par la voie de Suez.

Les Falmouth packets à voiles de l'Amirauté britannique cèdent graduellement la place à des compagnies privées comme la Cunard sur l'Atlantique Nord ou la P&O en Méditerranée et sur l'océan Indien.

La conférence explore les acheminements, les timbrages, les indications manuscrites et taxes souvent complexes qui apparaissent sur les lettres échangées entre la France et l'outre-mer.

Les différentes conventions principales et additionnelles et leurs documents annexes permettent de les expliquer.

Des destinations ou des origines souvent exotiques, comme l'île de Sainte-Lucie, Demerara, Penang, Aden ou Arequipa nous font faire le tour du monde en ces temps de disette de tourisme lointain.



Lettre de Manille (Philippines) pour la France (septembre 1836) transportée par le vaisseau du commerce Iris arrivé à Liverpool (Angleterre). Timbrage INDIA LETTER/ LIVERPOOL faisant bénéficier du tarif réduit des lettres provenant de l'océan Indien.



Première taxe : 3/1 barrée. Elle est payée par un intermédiaire de Londres et comprend 4d d'India letter jusqu'à 3 onces et 3 x 11d de lettre triple de Liverpool à Londres.

Débit britannique pour une lettre triple provenant de Londres : 30 décimes (3 x 10 de la lettre simple suivant la convention franco-britannique de 1836).

Taxe française : 7 francs 20 centimes (9 francs 2 décimes, mal calculés barrés) pour 25 g (3 ½ port français).

Elle comprend 30 décimes pour la part due à l'Angleterre et 42 décimes de part française (3,5 x 12 décimes pour Calais Nantes, 400 à 500 km au tarif spécial de la convention franco-britannique de 1836.



Lettre de Bogota à Paris (mai 1839) transportée par un Jamaica packet de l'Amirauté britannique.

Fleuron
« CARTHAGENA »
apposé à Kingston
(Jamaïque).
« Packet Letter. »
apposé à Londres pour
le mode de transport.

débit britannique: 3/2 en noir (= 38 décimes) comprenant 2/3 de transport par paquebot entre Carthagène et Falmouth et 11d pour Falmouth-Londres.

taxe française: 5 francs 8 déc. Pour un poids de 10 g soit 2 ports comprenant 38 pour la part due à l'Angleterre et 20 de part française (2 x 10 pour Calais-Paris, 220 à 300 km suivant le tarif français spécial de la convention franco-britannique de 1836.

CALCULT TO THE TOTAL OF THE PARTY OF THE PAR

Lettre de Marseille à Calcutta (1843). Acheminement : Marseille-Malte par un paquebot de l'Amirauté, Malte-Alexandrie par le paquebot Orient de la P&O et Suez-Bombay par le paquebot Cleopatra de l'EIC.

Affranchissement français: 15 déc. avec indication poids "v" pour 1 ½ port

1 ½ x 10 décimes (tarif de mai 1838 du paquebot Marseille-Alexandrie)

Taxe indienne 1-7: 1 roupie 7 annas comprenant :

- 9 annas de tarif de la lettre simple (< 1 ¼ tola) par paquebot en mer Rouge du 27.2.1840 entre Suez et Bombay
- 14 annas de tarif intérieur du 1.1.1839 de Bombay à Calcutta (lettre double de ¼ à 1 tola).





Lettre d'Arequipa (Pérou) à Morlaix (octobre 1844)

Trajet:

- achemineur d'Arequipa à El Callao
- paquebot à voiles Peru affrété par la France pour Panama où le consul français confie la dépêche aux postes de Nouvelle-Grenade pour la traversée de l'isthme
- RMSPC Trent pour Chagrès-Kingston
- RMSPC Severn pour Kingston-Southampton.

Taxe 14 francs 4 décimes pour 35 g, soit 4 ½ ports français et 4 ports britanniques

108 décimes de taxe étrangère (4 x 27 décomposés en 10 décimes de voie de mer sur le Pacifique + 7 décimes de transit par l'isthme de Panama + 10 décimes de voie de mer sur l'Atlantique et de transit britannique)

36 décimes de tarif intérieur français 4 ½ x 8 d pour 400 à 500 km de Boulogne à Morlaix.





Timbrages rares de l'agence postale française de Panama.